

Diviser pour mieux régner

Le document, diffusé sous l'entête **DIVISION DES DONNÉES**, utilise les principales astuces du marketing direct pour convaincre le destinataire, qu'il recevra un règlement de 15 250 € :

- l'enveloppe d'expédition comporte la mention « Important : ceci n'est pas une publicité mais bien un avis de remise de règlement » ;
- le courrier d'accompagnement signé de **Martin DERNAND**, Directeur, indique qu'il « ne s'agit en aucun cas d'une plaisanterie : l'ensemble des conclusions qui vous concernent ont été officiellement vérifiées et incontestables » ;
- un certificat administratif de remise d'un règlement est signé par **Nicole POINTUS**, Directrice financière.

DIVISION DES DONNÉES affirme être un organisme reconnu, dont la mission est de « faire savoir à ceux qui l'ignorent qu'ils vont recevoir gratuitement de superbes gains ».

Cette offre publicitaire est à rattacher aux multiples attrapes gogos qui émanent de la « filière néerlandaise » (*domiciliation postale aux Pays-Bas*). L'objectif est simple : vous aveugler sous la promesse d'un gain financier et vous soutirer un forfait de 20 € pour les frais de traitement.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :

Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex

(contact@arnaques-infos.org)

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

